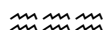


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **7 novembre 2023**
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2^{ème} Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Véronique HELE, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marc NOEHRINGER, Yves SCHOEBEL, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH (à partir du point n° 7), Christian BEYER et Alexandra WEBER-HINZ.

Absents excusés : Mme Régine SORG, Mme Eliane WARTH (jusqu'au point n° 6)

Quorum : 10

Secrétaire de séance : M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Procurations : Mme Régine SORG a donné procuration à Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK, Mme Eliane WARTH (jusqu'au point 6) a donné procuration à M. Patrick HAMELIN.

Date de convocation : 3 novembre 2023

Lieu de la réunion : salle des séances de la mairie, 21 Grand'rue

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 et 30 octobre 2023
2. Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire
3. Stationnement payant - renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions au titre de la période 2024-2026
4. Budget général 2023 - décision modificative n° 2
5. Projet de vente de la propriété du n° 15 rue des Trois Châteaux
6. Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols – avis
7. Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales
8. Divers

- - -

POINT 1 : Procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 et 30 octobre 2023

Le procès-verbal des séances du Conseil municipal des 11 et 30 octobre 2023 sont approuvés à l'unanimité, sans observations. Leur fidélité aux débats tenus est du reste saluée par M. le Maire, en des termes laudatifs.

POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n° 3 du 10 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE des décisions suivantes prises par M. le Maire dans l'exercice des délégations qui lui ont ainsi été confiées :

- Délégations concernant les contrats de commande publique (hors achats de fournitures et de prestations de service conclues par simple accord sur devis) :

Avenant au contrat de vérification périodique de l'Eglise Saints-Pierre-et-Paul

Co-contractant : Bureau Veritas, 4 place des Saisons, 92400 COURBEVOIE

Durée : Idem durée contrat initial (en reconduction tacite annuelle)

Montants : 375,00 € H.T.

- Délégation relative à l'exercice du droit de préemption urbain :

Date de réception de la demande	Références cadastrales	Localisation	Bâti/non-bâti	Décision	Date de la décision
13/10/2023	s.3 n°150+147+151	2/2a route de Wettolsheim	Bâti	Non-préemption	17/10/2023
13/10/2023	s.3 n°150+147+151	2/2a route de Wettolsheim	Bâti	Non-préemption	17/10/2023
13/10/2023	s.3 n°150+147+151	2/2a route de Wettolsheim	Bâti	Non-préemption	17/10/2023
20/10/2023	s.91 n°163	Lieu-dit « Hinterer Wettolsheimer Weg »	Non bâti	Non-préemption	23/10/2023
20/10/2023	s.9 n°11+109+110+126	14 Place Charles de Gaulle	Bâti	Non-préemption	23/10/2023

POINT 3 : Stationnement payant - renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions au titre de la période 2024-2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 63 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion, au recouvrement et à la contestation du forfait de post-stationnement prévu à l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.) ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé ;

Vu le projet de convention avec l'A.N.T.A.I. joint en annexe à la présente délibération, portant effet sur 3 ans, et ayant pour objets :

- de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'A.N.T.A.I. s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (F.P.S.) initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule

concerné ou au domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule, conformément à l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales ;

- de régir l'accès au système informatique du Service du forfait de post-stationnement de l'A.N.T.A.I. (Service F.P.S.-A.N.T.A.I.) et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation ;
- de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'A.N.T.A.I. s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à traiter en phase exécutoire les F.P.S. impayés ;

Vu l'intérêt pour la commune d'un tel conventionnement avec l'A.N.T.A.I. s'agissant du traitement des F.P.S. ;

Considérant la prochaine arrivée à échéance de la convention triennale antérieure ;

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents et représentés ;

⇒ APPROUVE le projet de convention ci-joint, portant sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier.

POINT 4 : Budget général 2023 - décision modificative n° 2

Le Conseil municipal,

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents et représentés ;

⇒ APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget général 2023, ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement

Article	Chapitre	Désignation	Montant
611	011	Participation annuelle au SCOT - instruction autorisations droit du sol	-9 000,00 €
65568	65	Participation annuelle au SCOT - instruction autorisations droit du sol	9 000,00 €
		Total	0,00 €

Dépenses d'investissement

Article	Chapitre	Désignation	Montant
2031	20	Avenant à l'étude de l'ADAUHR – assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du futur C.T.M. (centre technique municipal)	3 300,00 €
2031	20	Etude amiante avant future démolition - salle polyvalente la Tuilerie	3 000,00 €
2131	21	Remplacement - ballon d'eau chaude sanitaire – Espace culturel « les Marronniers »	4 400,00 €
2131	21	Amélioration de l'éclairage de la salle de basket – complexe sportif la Tuilerie	30 500,00 €
2157	21	Acquisition d'un lot de conteneurs (poubelles 770 l) – service technique	1 100,00 €
2157	21	Installation de racks à vélos – centre-ville	5 000,00 €
2157	21	Acquisition de nouvelles barrières anti-véhicules assassins (B.A.A.V.A.)	11 300,00 €
2157	21	Acquisition d'une meuleuse d'angle et d'un poste à souder	1 800,00 €
2157	21	Acquisition d'une pompe à eau – crédits supplémentaires	300,00 €
2157	21	Acquisition d'un désherbeur à air chaud – service technique	3 500,00 €
2184	21	Acquisition de mobilier pour les bureaux de la police municipale et du service technique	6 200,00 €
2184	21	Acquisition d'une table à langer - WC du parking de la mairie	700,00 €
2184	21	Acquisition d'une armoire forte - armement de la police municipale	800,00 €
2188	21	Acquisition d'un gilet pare-balles – police municipale	800,00 €
2188	21	Remplacement suite à vétusté – boîtiers de défibrillateurs (office de tourisme, complexe sportif la Tuilerie)	1 200,00 €
2188	21	Acquisition d'un défibrillateur neuf – sanitaires du Parc du Millénaire	1 900,00 €
2313	23	Renfort structurel maison des associations – travaux supplémentaires imprévus	5 300,00 €
2315	23	Pose de longrines et déplacement de stèles au cimetière	3 700,00 €
2315	23	Avenant n° 1 au lot n° 2 – extension du cimetière communal	3 200,00 €
2315	23	Engazonnement de la partie centrale et reprise de surfaces d'allées en matériau stabilisé - anneau de vitesse pour monocycles – Parc du Millénaire	10 000,00 €
2315	23	Remplacement d'un poteau d'incendie - rue de Hautvillers	3 000,00 €
		Total	+101 000,00 €

Recettes d'investissement

Article	Chapitre	Désignation	Montant
1321	13	Anneau de vitesse pour monocycles - parc du Millénaire - subvention Etat (agence nationale du sport)	12 000,00 €
1321	13	Acquisition d'un gilet pare-balles - subvention Etat (Préfecture du Haut-Rhin)	200,00 €
1322	13	Renfort structurel maison des associations - subvention Région Grand Est (surcroît escompté par rapport aux inscriptions du B.P. 2023)	2 000,00 €
1322	13	Vidéoprotection – ajustement de la subvention attendue de la Région Grand Est	- 12 600,00 €
1323	13	Subvention C.E.A. - accessibilité/sécurité école maternelle/centre périscolaire – travaux 2022	44 600,00 €
1323	13	Renfort structurel maison des associations - subvention C.E.A. (surcroît escompté par rapport aux inscriptions du B.P. 2023)	2 500,00 €
1323	13	Vidéoprotection - fraction de la subvention attendue de la C.E.A.	14 400,00 €
1323	13	WC publics - parc du Millénaire et espace culturel « les Marronniers » - subvention C.E.A.	3 000,00 €
13258	13	Aménagement de voirie rue Pasteur - rénovation de l'éclairage public - subvention du syndicat T.E.A.	6 900,00 €
1328	13	WC publics - parc du Millénaire - subvention Réseau Villes amies des Seniors	25 000,00 €
1328	13	Anneau de vitesse pour monocycles - parc du Millénaire - subvention LEADER (surcroît escompté par rapport aux inscriptions du B.P. 2023)	5 100,00 €
13461	13	Anneau de vitesse pour monocycles - parc du Millénaire – ajustement d'une subvention de l'Etat – D.E.T.R.	- 2 100,00 €
		Total	+ 101 000,00 €

- ⇒ APPROUVE donc ainsi en particulier, au travers de la présente décision modificative, l'inscription au budget 2023 de crédits pour l'acquisition de barrières anti-véhicules assassins (B.A.A.V.A.) à hauteur de 11 300,00 € TTC, et S'ENGAGE à porter par anticipation au budget 2024, dès le début d'année 2024, un complément de tels crédits à hauteur de 11 000,00 € TTC, la globalité du projet portant en effet sur un montant total de 22 168,56 € TTC ;
- ⇒ SOLLICITE de l'Etat, au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024, une subvention, la plus élevée possible, au titre de l'acquisition projetée de cet ensemble de trois barrières de sécurisation de l'espace public, pour un montant global de 18 473,80 € HT (22 168,56 € TTC) ;
- ⇒ APPROUVE le plan de financement de cette opération, l'éventuelle subvention au titre de la D.E.T.R. constituant, le cas échéant, le seul concours financier extérieur potentiel identifié pour ce projet ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

POINT 5 : Projet de vente de la propriété du n° 15 rue des Trois Châteaux

Le Conseil municipal,

Vu les récents échanges avec la représentante de l'agence immobilière à qui la vente du bien communal sis au n° 15, rue des Trois Châteaux, a été confiée ;

Vu le mandat exclusif de vente signé à cette fin, et son avenant ;

Entendu l'exposé de M. Denis KUSTER, détaillant à l'assemblée les six candidats s'étant déclarés intéressés par le bien, après un nombre très conséquent de 46 visites, et ayant fait part d'une offre, dont cependant aucune n'atteint le montant net vendeur fixé initialement de 200 000,00 €, déjà ramené une première fois à 180 000,00 € ;

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents et représentés ;

⇒ PREND ACTE des différentes offres réceptionnées ;

⇒ RÉSERVE sa décision, dans l'attente d'entretiens à intervenir avec les acquéreurs potentiels, leur projet et leurs intentions – certains y projetant une activité économique ou commerciale - comptant tout autant dans la décision finale ;

⇒ PREND ACTE du fait que le détachement et la cession d'une emprise complémentaire à l'arrière de la propriété, par rapport à ses limites actuelles, est à envisager quel que soit l'acheteur au final retenu, afin de simplifier le parcellaire au travers d'une limite rendue rectiligne, qui favorisera un aménagement cohérent du futur parc de stationnement prévu sur la parcelle communale voisine, côté Sud ;

⇒ DIT qu'ainsi le présent dossier sera à nouveau porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance ;

⇒ PREND ACTE des remarques suivantes, émises au cours du débat consacré à ce point de l'ordre du jour :

- M. Léonard GUTLEBEN, avec M. André MERCIER, appelle à ne pas négliger le sujet des nuisances sonores liées à la proximité du parking de l'espace culturel les Marronniers, dont tous les candidats n'ont vraisemblablement pas conscience, contrairement au seul d'entre eux à être originaire d'EGUISHEIM – Mme Carmen REBOREDO faisant observer de surcroît que le futur parking arrière en générera inévitablement également d'autres ;
- M. Denis KUSTER, en dépit des difficultés à ce propos qu'entrevoit Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK, appelle à s'assurer de la capacité financière des candidats à mener à bien leur projet dans un délai raisonnable ;
- M. Christian BEYER considère que les projets comportant une activité, quelle qu'en soit la nature, ont davantage leur place dans la future zone économique, en gestation sur le front Est de l'agglomération, et invite à faire primer le critère prix dans la décision finale ;
- Mme Marie-Pascale STOESSLE déplore le caractère fixe de la rémunération de l'agence, dans la transaction, ce qui ne l'incite guère à obtenir des offres se rapprochant davantage de l'objectif convenu.

POINT 6 : Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols – avis

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-9-2 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, instituant notamment la politique de « zéro artificialisation nette (Z.A.N.) », objectif édicté par le Gouvernement dans le cadre du respect des engagements environnementaux de la France, à l'horizon 2050 ;

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, et notamment son article 2 ;

Vu le courrier de M. le Président de la région Grand Est en date du 19 octobre 2023 ;

Considérant que le Z.A.N. nécessitera une déclinaison des mesures à prendre au niveau des territoires, un nouvel organe de concertation, la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, devant être mise en place dans cette perspective ;

Considérant les propositions faites par la Région, après concertation avec les associations et fédérations des collectivités locales, quant à la composition de cet organe, souhaité élargi et davantage ouvert que la composition-type prévue par la loi, afin de favoriser une large coopération entre les différents acteurs concernés par l'objectif à atteindre ;

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents et représentés ;

- ⇒ ÉMET un avis FAVORABLE à la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par M. le Président de la Région Grand Est ;
- ⇒ DEMANDE de prévoir la possibilité de suppléances, en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues ;
- ⇒ PREND ACTE de l'intervention de Mme Carmen REBOREDO, exprimant son soutien à une mesure telle que le zéro artificialisation nette, qui lui semble désormais indispensable pour espérer parvenir à limiter les conséquences du dérèglement climatique ;
- ⇒ PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée à M. le Président du Conseil régional de la Région Grand Est.

POINT 7 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Mme Hélène ZOUINKA dresse un bilan positif de la récente Coupe de France de monocycle, qui s'est tenue durant une semaine à EGUISHHEIM et dans les environs (HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, COLMAR et WINTZENHEIM en ont également accueilli l'une ou l'autre épreuve).

Les organisateurs, l'association Exa Team monocycle, s'étaient fortement mobilisés pour que l'accueil des quelque 370 compétiteurs (un record pour un tel événement) se passe au mieux.

Sur le plan strictement sportif, le club d'EGUISHEIM a glané sur ses terres un total impressionnant de quelque 120 médailles.

Les appréciations de la population portant sur l'événement ont été presque unanimement très positifs, aucune difficulté particulière n'ayant été signalée du fait de la concomitance partielle d'épreuves avec la fête du Champignon de l'association des partenaires économiques, les 28 et 29 octobre.

Le tout nouvel anneau de vitesse du parc du Millénaire, équipement qui, comme le rappelle Mme ZOUINKA, était une condition sine qua non pour pouvoir organiser l'événement, a servi de cadre, notamment, à une discipline intitulée Challenge, et continuera bien évidemment à servir aux adeptes du monocycle, et de bien d'autres utilisateurs, l'école élémentaire notamment, qui prévoit d'y organiser des entraînements. Des coureurs et runners locaux se sont également manifestés et souhaiteraient également l'utiliser.

M. le Maire indique que le président de l'association, M. David CHAZOT, lui présentera ce vendredi ses propres conclusions et enseignements retirés de ce travail de longue haleine, près d'une semaine après la tenue des dernières épreuves.

Mme Alexandra WEBER-HINZ, qui a assuré du bénévolat durant l'événement, confirme que les bénévoles eux aussi se déclarent satisfaits du bon déroulement de ce grand rendez-vous sportif. Elle suggère par ailleurs de mesurer et d'indiquer sur un panneau le linéaire des couloirs de l'anneau du parc du Millénaire, certains des sportifs qui l'utiliseront désormais pouvant être intéressés et souhaiter disposer de ces renseignements.

- Mme Eliane WARTH, retenue jusqu'alors par d'autres obligations, entre en séance. -

Comité consultatif Culture

Mme Hélène ZOUINKA rappelle à l'assemblée que débute, ce jeudi 9 novembre, en salle Marianne, à 19h00, comme tous les jeudis jusqu'à la mi-décembre, un nouveau cycle de conférences de l'Université populaire du Vignoble.

D'autre part, la Comédie de COLMAR revient une nouvelle fois à EGUISHHEIM, dans le cadre du programme itinérant « par les villages », le mercredi 15 novembre à 19h00 à

l'espace culturel les Marronniers, pour le spectacle, tout public et familial, « Quand j'étais petite je voterai ».

Les acteurs du spectacle seront d'ailleurs reçus, précise Mme ZOUINKA, par le Conseil municipal des jeunes, à l'occasion de leur nouvelle participation à la bonne marche du don du sang organisé par l'Amicale des donneurs de sang d'EGUISHEIM, le surlendemain 17 novembre.

Mme ZOUINKA conclut son intervention en évoquant le spectacle du Théâtre National du Sécateur, qui donne une représentation de sa nouvelle pièce « Histoire(s) commune(s) », mardi 21 novembre 2023, à 20h00, toujours à l'espace culturel les Marronniers.

Le concert annuel, toujours très attendu, des Noëlies aura lieu, quant à lui, le 15 décembre à 19h00, comme chaque année en l'église Sts-Pierre-et-Paul. C'est l'ensemble musical NEBENSONNEN qui se produira.

Une heure plus tôt, à cette même date du 15 décembre, se tiendra la procession de la Ste-Lucie, ou fête des lumières, animée une nouvelle fois par Mme Eliane WARTH.

Enfin, M. Denis KUSTER signale d'autre part le concert que la Cantèle donnera à EGISHEIM, le 26 novembre à 17h00 en l'église paroissiale, en l'honneur du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée ayant scellé la réconciliation franco-allemande, en association avec le Münsterchor St-Stephan de BREISACH. Les deux ensembles mêleront leurs voix pour ce projet franco-allemand qui rassemblera plus de 160 choristes, solistes et musiciens, qui interpréteront la « Messa di Gloria », 1^{ère} œuvre de PUCCINI, avec également la participation de l'orchestre Junge Kammerphilharmonie de FREIBURG.

Comité consultatif Action sociale

À l'approche de la campagne 2023, les modalités de la collecte annuelle de la banque alimentaire, que coordonne Mme HELE, sont annoncées par celle-ci. Elles sont reconduites à l'identique de ces dernières années. Outre la collecte au sein des deux établissements scolaires de la ville durant toute la semaine du 20 au 24 novembre, une permanence se tiendra comme à l'accoutumée en mairie le samedi 25 novembre, de 10h00 à 12h00, avec le concours renouvelé, pour cette opération, du Conseil municipal des jeunes.

Mme HELE poursuit en annonçant la tenue du traditionnel concert de solidarité, donné cette année par l'ensemble LA DO RÉ, de l'école de musique et de danse de la vallée de MUNSTER. Il se tiendra le dimanche 10 décembre à 17h00 en l'église Saints Pierre-et-Paul. L'ensemble des recettes du concert seront reversées au Secours populaire.

Elle rappelle en outre la tenue du traditionnel repas des Aînés, le dimanche 14 janvier 2024.

Enfin, également en charge par ailleurs de la supervision des décorations de Noël et des ateliers de bénévoles constitués à cette fin, Mme HELE informe le Conseil de leur installation à compter du 20 novembre prochain. Cette année, de nouvelles photos seront à découvrir sur le calendrier de l'Avent, toujours implanté place du Château Saint-Léon.

Comité consultatif Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme

Tenant l'assemblée informée de l'avancement des démarches préparatoires se rapportant à la création des nouveaux sanitaires prévus au parc du Millénaire et sur le parking de l'espace culturel les Marronniers, M. Denis KUSTER, son président, précise que les travaux préliminaires sur les dessertes en réseaux et les dalles béton destinées à servir d'assise aux deux bâtiments viennent de s'achever.

Les deux édicules seront ainsi bien, comme cela en était l'objectif, livrés et installés juste à temps pour être opérationnels dès l'ouverture du marché de Noël.

D'autre part, il informe l'assemblée que le clocheton de la chapelle St-Léon, Place du Château, a été libéré du nid de cigognes en déséquilibre, qui menaçait de tomber et/ou de fragiliser cet élément remarquable de l'architecture du bâtiment. Un dispositif anti-réinstallation, relativement discret, a aussitôt été mis en place.

Rivières de Haute-Alsace / cours d'eau Malsbach et Lauch

M. Marc NOEHRINGER, délégué de la commune au sein du syndicat, revient sur la communication qu'il avait faite devant l'assemblée lors de la séance du 11 octobre dernier, par laquelle il tenait les élus informés d'imminents travaux de faucardage programmés sur les berges du Malsbach par le syndicat Rivières de Haute-Alsace, au droit des jardins, fréquemment inondés, situés à l'est de la R.D. 83 et de la voie ferrée.

Il s'avère en réalité, comme il l'indique à présent au Conseil, que la Direction Départementale des Territoires a interdit, in extremis, huit jours à peine avant son début d'exécution, la réalisation de ce chantier.

Le motif invoqué par ce service, qui a fait le rapprochement entre cette opération et une précédente de même nature intervenue, sur un tronçon de linéaire en amont, voici environ trois ans, est que les deux opérations cumulées dépassent un certain linéaire, au-delà duquel la procédure simplifiée utilisée n'est plus suffisante.

M. le Maire, soucieux de remédier au plus tôt aux forts désagréments que subissent depuis des années les exploitants, excédés, des jardins du secteur, dont les vergers et potagers pâtissent régulièrement des débordements récurrents du cours d'eau, en est consterné et vivement irrité. Il annonce son intention d'envoyer prochainement un courrier de réclamation à ce service.

M. NOEHRINGER déplore, dans le même esprit, le retard pris dans le dossier de rénovation de la passerelle de l'écluse sur la Lauch, porté conjointement avec la commune voisine de HERRLISHEIM-PRÈS-COLMAR, en dépit du dépôt d'un consistant dossier.

Le fait de n'avoir pu profiter de l'étiage du début de l'automne conduit mécaniquement à devoir reporter d'environ un an, à l'automne prochain, l'intervention de consolidation des piliers supportant la passerelle, qui constitue l'essentiel du projet.

M. Marc NOEHRINGER, son président, dans le prolongement d'interventions à ce propos lors d'une précédente séance en cours d'année, signale avoir prochainement rendez-vous avec un interlocuteur au sein du Service Incendie et Secours (S.I.S.), afin d'évoquer la protection du massif des 5 Châteaux contre les feux de forêt, la nouvelle menace pesant sur la forêt communale, du fait du dérèglement climatique, face à laquelle il est nécessaire de se préparer, rappelle-t-il.

Il rend compte également de sa participation, avec d'autres représentants de la municipalité, à une prochaine réunion de concertation, de médiation et de conciliation des usages organisée par la Collectivité européenne d'Alsace, pour tenter de rapprocher les points de vue et mieux réguler la pratique du V.T.T. dans le massif forestier, cette rencontre se tenant le 15 novembre à 10h15.

Enfin, il dresse un point rapide de la situation budgétaire du secteur forestier, dont il assure le suivi. De récents renseignements obtenus auprès de l'O.N.F., il s'avère que les coupes portées au programme de travaux d'exploitation 2023 ne démarrent que ces jours-ci. Il s'ensuivra un décalage temporel entre les recettes attendues, qui ne peuvent être constatées qu'avec un délai de quelques mois par rapport aux coupes, et les dépenses qui, quant à elles, seront encore bien, pour l'essentiel, comptabilisées sur l'exercice 2023. Il faut donc s'attendre, pour cette composante du budget communal 2023, explique-t-il, à un très probable résultat négatif.

POINT 8-1 : Projet d'installation de sanitaires publics supplémentaires durant le temps de Noël

M. Léonard GUTLEBEN expose aux élus son idée de déployer temporairement, durant le temps de Noël, un bloc de sanitaires mobiles autonomes, place Unterlinden, où les toilettes communales fixes ne suffisent pas à elles seules à faire face à la considérable affluence des très nombreux visiteurs au centre-ville durant cette période.

Afin d'éviter des coûts supplémentaires liés à la vidange, un raccordement direct sur un regard d'assainissement sera prévu. C'est ce qui induit le positionnement projeté, côté Ouest de la place. Outre la desserte en électricité de l'édicule, une alimentation provisoire en eau potable du module sera à déployer, en surface, et à protéger contre le gel au moyen d'une gaine chauffante.

L'équipement ne sera ouvert que du milieu de matinée au début de soirée, soit au plus fort de la fréquentation. Son entretien au quotidien ne pouvant être assuré en interne par les agents communaux, il devra être externalisé.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ APPROUVE ce projet d'installation temporaire d'un bloc de sanitaires publics, place Unterlinden, durant le temps de Noël 2023 ;

- ⇒ PREND ACTE, dans ce cadre, de la participation financière de l'association des partenaires économiques d'EGUISHEIM, organisatrice du marché de Noël, à ces lourds frais exposés par la commune, et l'ARRÊTE, comme annoncé par M. Jean-François IMHOFF, à hauteur de 3 000,00 €, correspondant à une prise en charge d'environ 50 % des coûts ;
- ⇒ APPROUVE le versement au riverain sur le réseau privatif duquel l'eau potable nécessaire à l'alimentation du module doit être prélevée, d'une indemnité calculée au réel de la consommation effective du bloc sanitaire, déterminée au moyen d'un comptage, à laquelle il sera appliqué le tarif en vigueur, toutes taxes et redevances comprises, de l'eau potable ;
- ⇒ PREND ACTE du débat suscité par ce projet :
- Mme Carmen REBOREDO, présidente du comité consultatif Tourisme, se réjouit de cette initiative, mais appelle à pérenniser une amélioration sur le plan du nombre et de la qualité des sanitaires publics disponibles dans la commune, une collectivité telle qu'EGUISHEIM, fondant une grande partie de son économie sur le tourisme, se devant à ses yeux d'être irréprochable à ce propos, pour se conformer aux attentes des visiteurs ;
 - M. André MERCIER exprime rejoindre cette position ;
 - L'imminente installation de deux nouveaux blocs sanitaires permanents, sur le parking de l'espace culturel les Marronniers et au parc du Millénaire, y pourvoira déjà largement, souligne M. le Maire, qui ajoute que les visiteurs saisis d'un besoin pressant et qui peineraient à trouver des toilettes publiques, en dépit de cette amélioration quantitative à venir sous peu, peuvent également toujours consommer dans un débit de boissons local, et demander à en utiliser les commodités. Il convient cependant qu'en complément, une opération de remise à niveau des sanitaires existants de la place Unterlinden, après quasiment une quinzaine d'années d'utilisation intensive, se justifierait peut-être ;
 - M. GUTLEBEN fait observer pour sa part, avec M. Jean-François IMHOFF, que ce dernier équipement n'est nullement obsolète, mais qu'une fraction d'usagers demeurent effrayés et mal à l'aise avec ce type de sanitaires à entretien automatisé, et adoptent de ce fait des pratiques qui nuisent à leur efficacité, voire à leur bonne marche. Une bonne maintenance périodique à intervalles réguliers lui semble cependant indispensable pour permettre d'en prolonger la durée de vie ;
- ⇒ CONSTITUE en son sein, dans le prolongement de débats tenus à ce propos lors de la séance précédente et en marge de ce point de l'ordre du jour, un groupe de travail informel chargé de mener à bien une réflexion portant sur les modalités d'une éventuelle participation financière à demander à l'avenir aux associations organisatrices d'événements festifs ou autres animations sur la voie publique, nécessitant le recours à l'électricité, par souci d'équité, et tout particulièrement dans le contexte de renchérissement de ces coûts que l'on connaît actuellement. En feront partie Mme Véronique HELE, M. Léonard GUTLEBEN, M. André MERCIER et M. Christian BEYER.

Communications diverses

Inauguration du Centre de Première Intervention (C.P.I.) mutualisé WETTOLSHEIM-EGUISHEIM

M. le Maire évoque la belle cérémonie d'inauguration, le 4 novembre dernier, du très beau bâtiment neuf abritant, route du Vin à WETTOLSHEIM, le nouveau corps local mutualisé de sapeurs-pompiers WETTOLSHEIM-EGUISHEIM.

Il signale que ce bel outil, voulu par les deux collectivités, mis en service voici plusieurs mois déjà, remplit pleinement son rôle de proposer aux soldats du feu des deux communes les meilleures conditions pour leur engagement au service d'autrui, et se montre d'emblée très attractif, tant vis-à-vis des sapeurs actifs que des jeunes sapeurs pompiers (J.S.P.).

Les effectifs de ces deux catégories sont en effet déjà à ce jour supérieurs à la somme de ceux des deux corps communaux antérieurs. L'un des objectifs principaux de la mutualisation, à savoir de susciter des vocations, est ainsi déjà parfaitement atteint.

Une amicale commune a d'autres part également d'ores et déjà créée, témoignant de la rapide appropriation de la démarche de mutualisation par les pompiers, tant actifs que vétérans, des deux communes, relève M. le Maire avec satisfaction.

Vidéoprotection

Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK s'enquiert à nouveau de l'avancement du dossier de la vidéoprotection. M. André MERCIER lui répond que le chantier de voirie, actuellement en cours, à hauteur du carrefour de l'ancienne poste, s'inscrit dans le cadre de ce projet et témoigne, parmi d'autres interventions, de la poursuite effective des préparatifs liés au déploiement futur des caméras. Leur mise en service définitive nécessitera encore quelques mois.

Affaires financières - subventions

L'obtention de subventions régionales devient conditionnée, semble-t-il, à la pose, par la Région, de panneaux pérennes spécifiques aux entrées d'agglomération rappelant ce soutien, ce contre quoi une partie des élus s'élève, parmi lesquels, en particulier, M. Christian BEYER.

Comme en témoigne notamment la décision modificative n° 2, adoptée ci-dessus, Mme Hélène ZOUINKA fait observer que les projets communaux sont nombreux à bénéficier de subventions, émanant de divers organismes. En effet, ce ne sont pas moins de trente dossiers qui sont actuellement ouverts et suivis, totalisant environ 550 000,00 € d'aides extérieures prévisionnelles accordées. Les membres du service administratif communal impliqués dans ces démarches sont félicités pour ces résultats.

Agenda de réunions et autres événements, publics ou non, évoqués en séance

- M. le Maire annonce avoir pris part voici quelques jours à une cérémonie d'enterrement laïc qui s'est tenue à l'espace culturel les Marronniers, en la mémoire de M. Jacques MERTZEISEN, récemment décédé.
- M. le Maire évoque la conférence donnée ce jour, à l'initiative de l'A.R.C.A.L., à l'espace culturel les Marronniers, par M. Benoît GRANDMOUGIN, consacrée au dérèglement climatique, à laquelle, avec Mme HELE, il a pris part et dont il a assuré l'introduction, en synthétisant les différentes actions menées, à son échelle, par la commune en faveur de la préservation de l'environnement.
- M. Yves SCHOEDEL, correspondant Défense, rappelle les dispositions prises dans la commune pour commémorer l'Armistice de 1918, le 11 novembre. À 10h00 se tiendra une messe en l'église paroissiale Sts-Pierre-et-Paul, suivie de la cérémonie officielle au monument aux morts à 11h00. Comme à l'accoutumée, l'antenne locale de l'Union Nationale des Combattants organise la veille au soir une veillée d'armes à l'espace culturel les Marronniers.
- Le Chœur d'hommes Echo des Trois Châteaux célébrera la Ste-Cécile le 12 novembre à 09h30 en l'église paroissiale.
- Les membres du Conseil municipal se retrouveront pour une réunion de travail informelle et non publique le 28 novembre 2023 à 20h00 en salle des séances.
- Le groupe de travail chargé de mener à bien la réflexion préalable à la mise en œuvre d'une réglementation locale de changement de destination, afin notamment de mieux réguler les meublés de tourisme, constitué lors de la séance précédente et auquel s'adjoindra Mme Marie-Pascale STOESSLE et une représentante de l'office de tourisme intercommunal, se réunira le 05 décembre prochain à 19h00 en mairie.
- M. le Maire encourage chaque élu à être présent et à l'accompagner, à chaque fois que cela lui est possible, lors des événements et cérémonies publiques, pour y densifier la représentation de la commune.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,
M. le Maire clôt la séance à 21h45.*

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées
par le Conseil municipal le 07 novembre 2023, numérotées de 1 à 8-1.

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

Etant rappelé qu'étaient présents les membres suivants du Conseil municipal :

M. Claude CENTLIVRE, Maire, M. Denis KUSTER, 1er Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2ème Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3ème Adjoint au Maire, Mme Véronique HELE, 4ème Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5ème Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marc NOEHRINGER, Yves SCHOEBEL, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH (à partir du point n° 7), Christian BEYER et Alexandra WEBER-HINZ.

POINT 1 : Procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 et 30 octobre 2023

POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire

POINT 3 : Stationnement payant - renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions au titre de la période 2024-2026

POINT 4 : Budget général 2023 - décision modificative n° 2

POINT 5 : Projet de vente de la propriété du n° 15 rue des Trois Châteaux

POINT 6 : Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols – avis

POINT 7 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

POINT 8-1 : Projet d'installation de sanitaires publics supplémentaires durant le temps de Noël

Le Maire,
M. Claude CENTLIVRE

Le secrétaire de séance,
M. Thierry REYMANN